

Coupe systématique et illégale des queues de cochons : CIWF porte plainte contre la France

Paris, 11 Août 2020 – **26 ans d'illégalité !** Pourtant interdite depuis 1994, la coupe des queues des cochons est effectuée dans 99% des élevages français. Alors qu'elle s'est faite épingler par l'UE, la France a mis en place un plan d'action largement insuffisant et qui, au final, n'accompagne pas les éleveurs vers un élevage durable. Face au manque de détermination de l'Etat français à faire appliquer la directive porc, CIWF France porte plainte devant les institutions européennes contre la France.



Crédit IstockPhoto

La France : 26 ans d'illégalité

La coupe des queues systématique des cochons, pourtant interdite depuis 1994, est effectuée dans 99% des élevages en France. Non seulement illégale, la coupe des queues systématique des cochons est également cruelle et absurde. **Cela fait 26 ans que la France est dans l'illégalité en n'appliquant pas correctement la directive européenne sur la coupe des queues des cochons.** L'inaction ne peut

plus durer. **Devant un tel manque de volonté de l'Etat de faire respecter cette directive, CIWF a déposé plainte contre la France cette semaine auprès de la Commission européenne.**

La Commission européenne doit désormais décider d'ouvrir ou non une procédure formelle d'infraction à l'encontre de la France.

Un audit européen confirme les lacunes de la France

Les lacunes de la France en matière de caudectomie que CIWF dénonce depuis de nombreuses années ont été confirmées officiellement par l'[audit](#) réalisé par la Commission européenne en juin 2019. Cet audit, publié le 25 février 2020, avait constaté que « **très peu de mesures tangibles ont été prises pour améliorer la conformité aux dispositions de la Directive Porcs pour réduire la caudophagie et éviter la coupe des queues des porcs en routine.** » Il avait souligné « **un besoin urgent d'amélioration des conditions d'élevage dans le secteur porcin.** » soutenu par « **un pourcentage élevé des non-conformités.** » Pourtant, plus d'un an après, le Plan d'action français en réponse à l'audit n'est pas à la hauteur.

Un plan d'action « au rabais »

La France a travaillé sur un plan d'action, avec les filières. CIWF a participé à ce groupe de travail, mais ses remarques n'ont pas été entendues. **Ce qui est proposé dans ce plan d'action ne suffira pas à faire évoluer les pratiques, mettre fin à la caudectomie et respecter les exigences réglementaires.**

En résumé, pour respecter l'Arrêté, il suffit de mettre une chaîne et une pieuvre (trois petites chaînes avec des morceaux de bois au bout). Cela ne suffira pourtant clairement pas aux éleveurs à arrêter la coupe des queues. Si la France considère que c'est la solution, la coupe des queues en routine est loin d'être arrêtée en France.

La France n'a aucune vision ni ambition pour un élevage de porcs durable

Pour CIWF, le gouvernement français et la filière repoussent encore une fois le moment d'agir. Résultat, les animaux en souffrent et les éleveurs seront, à moyen terme, mis à mal.

Ce qui est proposé par la France dans son plan d'action risque, de fait, d'orienter le choix des éleveurs vers les matériaux de manipulation les moins appropriés et de justifier des pratiques pourtant insatisfaisantes. Alors que les citoyens s'interrogent de plus en plus sur les pratiques d'élevage, il est temps d'intégrer le bien-être animal comme une composante à part entière de l'élevage de demain. Pour les animaux, mais aussi l'avenir de l'élevage.

Ce sont les conditions d'élevage qu'il faut adapter, pas les animaux. Il est temps de sortir du modèle d'élevage intensif, néfaste pour les animaux, l'environnement et notre santé.

95% des cochons sont encore élevés en intensif en France

En France, environ 95% des cochons sont élevés en systèmes intensifs, soit environ 22 millions de cochons chaque année. Enfermés dans des bâtiments surpeuplés sans jamais sortir, sans litière adaptée, souffrant d'ennui et de stress, les cochons développent des troubles du comportement et en viennent à mordre la queue de leurs congénères pour s'occuper. Pour éviter ces morsures, leur queue est coupée à la naissance. Il est pourtant possible, avec de meilleures conditions d'élevage, d'éviter ces morsures.

En parallèle de la plainte déposée au niveau européen, CIWF sensibilise les citoyens français avec des mini films, [une BD](#) pédagogique, et [une pétition en ligne](#) qui a recueilli déjà près de 50 000 signatures pour demander au ministère de l'Agriculture et aux professionnels de l'industrie porcine d'enfin faire changer l'élevage porcin.

Informations et ressources complémentaires

Pétition sur : ciwf.fr/QueueCochons

BD sur la coupe des queues des cochons : <https://www.ciwf.fr/animaux-delevage/cochons/bd-changeons-le-systeme-pas-les-cochons/>

Informations sur le rapport d'audit de la Commission européenne : - <https://www.ciwf.fr/actualites/2020/03/queues-des-cochons-la-france-rappelee-a-lordre-par-lue>

Rapport d'audit de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/food/audits-analysis/country_profiles/details.cfm?co_id=FR

En savoir plus sur les cochons : <https://www.ciwf.fr/animaux-delevage/cochons/>

Vidéo d'un éleveur de porcs plein air : <https://www.ciwf.fr/actualites/2019/01/rencontre-avec-un-eleveur-de-porcs-plein-air>

A propos de CIWF

Créée en 1967 par un éleveur laitier en réaction à l'intensification de l'élevage, CIWF a pour mission d'encourager des pratiques d'élevage respectueuses du bien-être des animaux et de proposer des alternatives à l'élevage intensif, viables et durables. Son approche pluridisciplinaire met en évidence les liens étroits existants entre bien-être animal, santé publique, sécurité alimentaire et problématiques environnementales. CIWF accompagne les acteurs professionnels de la production à la distribution dans leurs démarches visant à améliorer le bien-être des animaux d'élevage, en leur offrant une expertise technique et en valorisant leurs engagements concrets à travers ses Trophées Bien-être Animal. Plus d'informations : www.ciwf.fr et agrocifw.fr

Contact presse

CIWF France : Claire Hincelin – claire.hincelin@ciwf.fr / 06 26 07 55 43